

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2484

présenté par

M. Ferrand, Mme Untermaier, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary,
M. Tourret, M. Travert et Mme Valter

ARTICLE 12

À l'alinéa 30, après la référence :

« L. 462-4 »,

insérer la référence :

« L. 464-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.